

Communiqué

Simplification des flux financiers au profit d'une amélioration de la transparence et du pilotage de l'allocation des fonds

Assemblée plénière de la Conférence centrale des 24 et 25 juin 2016 à Vevey

Dès 2018, les fonds des organisations ecclésiastiques cantonales destinés au financement des institutions ecclésiastiques actives à l'échelon des régions linguistiques seront versés au travers d'un seul canal, à savoir le cofinancement de la Conférence centrale. Emboitant le pas à la Conférence des évêques suisses, les délégués à la Conférence centrale ont approuvé cette simplification du mode de subventionnement. Lors de leur assemblée plénière à Vevey, ils ont également traité du système de milice et arrêté l'allocation de subsides pour le soutien de l'engagement de l'Eglise dans le domaine des soins palliatifs ainsi que de projets liés à la célébration des 500 ans de la Réforme.

«Vos enfants vous sauront gré de cette décision», déclara le président de la Conférence centrale sur un ton mi-sérieux, mi-amusé à propos du dossier du nouveau régime des flux financiers. Un sujet perçu comme compliqué et relevant à première vue de la pure technique financière. Pour expliciter son propos, il ajouta: «Jusqu'ici, il m'était impossible, en tant que président de l'Eglise d'un canton, d'estimer avec sûreté combien d'argent une organisation telle que Jungwacht-Blauring Schweiz touche de la part des organisations ecclésiastiques cantonales. A l'avenir, ce sera possible.»

Plus qu'un seul et unique crédit du cofinancement

La simplification des flux financiers améliorera non seulement la transparence mais encore facilitera le pilotage de l'allocation de fonds. La Conférence des évêques et la Conférence centrale géreront dès 2018 un seul et unique crédit du cofinancement. Cet argent couvrira le versement de contributions annuelles ou de subsides de projets limités dans le temps pour des activités ecclésiastiques relevant des domaines suivants:

- services spécialisés opérant à l'échelon national
- tâches entreprises à l'échelon national dans le domaine de la pastorale des migrants
- travail médiatique de l'Eglise à l'échelon des régions linguistiques
- offres de formation axées sur l'exercice d'une profession proposées à l'échelon des régions linguistiques
- services spécialisés opérant à l'échelon des régions linguistiques
- pastorale de la jeunesse à l'échelon des régions linguistiques
- groupements d'adultes.

Les crédits et budgets respectifs de la conférence des ordinaires de Suisse alémanique (DOK), de la Conférence des Ordinaires de la Suisse romande (COR), de la Fédération romande (FRCR) et de migratio, administrés jusqu'ici en dehors du cofinancement, seront intégrés à ce dernier. En outre, des instruments seront introduits pour la fixation des priorités pastorales, sur la base desquelles la planification financière sera établie.

Afin de permettre ce grand changement organisationnel, la Conférence centrale a prévu de mobiliser ses réserves à hauteur de plus de CHF 2 mio pour le budget 2017. De plus, elle a décidé de relever de quelque

CHF 600'000.- le montant cible que ses membres seront appelés à lui verser en 2018. En contrepartie, ces derniers verront diminuer d'autant les contributions qu'ils allouent aux caisses diocésaines.

Toutes ces mesures ont été conçues dans le cadre de pourparlers intenses menés entre la Conférence des évêques suisses et la Conférence centrale, et auxquels la DOK et la COR ont été également associées. Elles s'inséreront également dans la nouvelle réglementation de la collaboration entre la CES et la Conférence centrale actuellement en cours d'élaboration.

Projet d'institution d'un office spécialisé et d'un organisme d'encadrement pour les soins palliatifs

Au vu des évolutions très rapides observées dans le domaine des soins aux personnes en fin de vie («Palliative Care») et de l'importance à lui attacher, la Conférence des évêques avait décidé en mars 2015 de créer un poste de responsable catholique de la pastorale dans les secteurs de la santé et des soins palliatifs. Parallèlement, les évêques avaient prévu l'institution d'un organisme spécialisé de soutien chargé d'encadrer le responsable. Le but visé était de permettre à l'Eglise catholique de collaborer avec la compétence voulue dans ce domaine pluridisciplinaire et d'être perçue comme un partenaire de discussion de poids par les acteurs de la santé. Aussi, à la demande de la Conférence des évêques, la Conférence centrale a décidé d'allouer un subside de projet de quelque CHF 300'000.- par an pour une phase initiale allant de 2016 à 2019. La somme exacte versée dépendra du délai dans lequel le futur titulaire de l'office spécialisé à créer pourra être désigné. A l'issue de cette première période de quatre ans, un bilan sera tiré. Celui-ci devra fournir les éléments d'appréciation nécessaires pour la prise de décisions concernant un engagement à long terme de l'Eglise en la matière. Les délégués à la Conférence centrale ont tenu fermement à ce que les corporations ecclésiastiques cantonales soient associées au travail d'évaluation.

Célébration des 500 ans de la Réforme avec une dimension œcuménique

A la demande de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse et avec l'accord de la Conférence des évêques suisses, la Conférence centrale a décidé d'allouer un montant substantiel pour l'Exposition internationale sur la Réforme 'Les portes de la liberté' à Wittenberg en 2017. Une présence suisse à cette manifestation d'envergure destinées à marquer les 500 ans de la Réforme doit souligner que l'histoire de la Réforme ne se résume pas à Martin Luther. Elle est aussi imprégnée en profondeur par des personnalités issues de régions qui font partie de la Suisse actuelle et par les évolutions qui s'y sont produites. Il s'agit également de donner à entendre que la Réforme n'est pas un événement que l'on peut considérer isolément. L'histoire qui a précédé et suivi son avènement porte l'empreinte de personnages tels Nicolas de Flue ou de l'influence des jésuites dans le domaine de l'éducation. Il convient aussi d'évoquer la manière typiquement helvétique dont notre pays est parvenu à assurer la cohabitation des confessions, cela le plus souvent de façon pacifique.

Un deuxième subside a été alloué pour la journée œcuménique nationale qui se tiendra le 1^{er} avril 2017 à Zoug dans le but de célébrer conjointement les 600 ans de Nicolas de Flue et les 500 ans de la Réforme. Si la Conférence centrale figure dans le comité de patronage de cette manifestation aux côtés de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse, de la Conférence des évêques suisses, de l'organisation de soutien des 600 ans de Nicolas de Flue et des deux Eglises nationales zougaises, la raison en est que tant la Réforme que l'action de Nicolas de Flue ont revêtu une dimension non seulement religieuse mais encore sociétale. Faire apparaître l'Eglise comme une force structurante de la société est une préoccupation centrale de la Conférence centrale et de ses membres.

«I want you!»

Dire à quelqu'un «c'est toi que je veux, avec tes capacités et ta personnalité» est propre à susciter l'une des motivations les plus fortes qui soient à s'engager au sein d'une autorité fonctionnant selon le système de milice, qu'elle soit ecclésiastique ou non. De même, le fait que des personnes se mettant à disposition de tels organismes puissent y découvrir la possibilité de changer le cours des choses, de fournir une prestation utile dans un environnement socialement attrayant et, par là même, de rendre à leur tour quelque chose à la société constituent autant de motivations centrales de l'engagement individuel. Ce sont précisément ces dimensions que les deux orateurs invités de la Conférence centrale, à savoir Heinz Altorfer, vice-président de l'exécutif de l'Eglise nationale argovienne et expert du bénévolat, et Stefan Güntert, psychologue du travail et professeur à la Haute Ecole spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse, ont mis en évidence dans leurs exposés consacrés à l'engagement milicien. Le tour d'horizon qui a suivi leurs propos a révélé à quel point le sujet est crucial pour les corporations de droit public ecclésiastique. Mais il a permis aussi de constater qu'il n'existait pas de recettes toutes faites s'agissant de la manière dont la Conférence centrale pourrait renforcer concrètement l'engagement milicien.

Salutations, remerciements et adieux

Les salutations, remerciements et adieux font aussi partie des assemblées plénières de la Conférence centrale. A Vevey, de tels messages ont été nombreux.

La présidente de la corporation ecclésiastique du canton de Vaud (FEDEC-VD), Marie-Denise Schaller, a souligné combien l'osmose entre ces trois niveaux que sont le canton, la région linguistique et la Suisse est primordiale dans l'Eglise.

L'évêque de Sion, Mgr Jean-Marie Lovey, dont le diocèse englobe également quelques paroisses en territoire vaudois, a souligné que le recrutement et l'encadrement de bénévoles comptent au nombre des tâches essentielles des responsables ecclésiastiques et qu'il leur appartient d'aménager la vie ecclésiastique de concert avec eux.

La conseillère d'Etat vaudoise en charge des relations avec les Eglises, Béatrice Metraux, a insisté sur l'importance de la coopération entre celles-ci et l'Etat. La Constitution vaudoise évoque en termes exprès la dimension spirituelle de la personne humaine et intime le devoir à l'Etat d'honorer la contribution des Eglises et des communautés religieuses à la cohésion sociale et à la transmission des valeurs fondamentales.

Enfin, le président du Conseil synodal de l'Eglise évangélique réformée vaudoise, le pasteur Xavier Paillard, a mis le doigt sur l'ancrage profond de l'esprit œcuménique dans ce canton. Il trouve significatif à cet égard que Roger Schütz, le fondateur de Taizé, en ait été un enfant. En terre vaudoise, l'œcuménisme n'est pas une option mais un devoir. C'est ainsi que les innombrables tâches communes débouchent sur l'établissement de liens de collaboration très étroits.

A la fin de l'assemblée plénière, il a été pris congé des deux délégués vaudois à la Conférence centrale, soit d'Adolf Klingler, qui a participé depuis 2003 avec une grande régularité aux assises de la Conférence centrale, et de Susana Garcia, secrétaire générale de l'Eglise vaudoise et vice-présidente de la Conférence centrale. Dans ses remerciements, Susana Garcia a souligné que les organismes de droit public ecclésiastique sont eux aussi confrontés à ces deux interrogations centrales: «Quelle Eglise voulons-nous aujourd'hui et quelle Eglise laisserons-nous aux générations futures?» Là où l'on parle essentiellement d'argent, la question se pose toujours de savoir sous quels traits l'Eglise entend se présenter face à la société et comment elle défend les valeurs de l'Evangile. Aussi est-il important – mais pas toujours facile dans le contexte ecclésial –

d'agir en accord avec ses propres convictions. Susana Garcia acheva ses propos par ces mots: «Ma foi et mes valeurs me guidaient avant de travailler en Eglise; malgré toutes les turbulences, j'ai conservé la cohérence entre mes convictions et mes actions à la FEDEC-VD. Elles continueront à me guider pour le futur.» Les applaudissements nourris que lui a adressés l'assemblée plénière étaient aussi l'expression de ce que les propos de la vice-présidente sortante traduisaient un sentiment fondamental éprouvé par de nombreux membres d'organismes de droit public ecclésiastique, à savoir celui d'une blessure ressentie chaque fois qu'ils sont réduits au rôle de purs financiers.

Zurich, le 30 juin 2016
1940_2016_2_Communiq  .docx

Daniel Kosch